



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire ;

M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Michaël VILALTE-HEUZE et Mme Françoise BERTHOME.

Absents avec procuration de vote

M. Mickaël ANDRE représenté par M. Thomas LEROY, M. Mathias DUBOURGUAIS représenté par M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN représenté par Mme Françoise BERTHOME, M. Jacques-Yves OUIIN représenté par Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe OUVRARD représenté par M. Michaël VILALTE-HEUZE et Mme Stéphanie PACCAUD représentée par Mme Lydie MAIGRET.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Mme Lucie BACON

Délibération n°2026-037 Approbation de la procédure de convocation d'urgence

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3.500 habitants et plus, le délai de convocation est fixé à cinq (5) jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Il est proposé au Conseil d'approuver la procédure d'urgence.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	4 ¹	Contre	0	Pour	23

- **APPROUVE** la procédure de convocation d'urgence,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

¹abstention de Monsieur Michaël VILALTE-HEUZE et Madame Françoise BERTHOME, et par procuration Monsieur Richard MARTIN et Monsieur Philippe OUVRARD.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

